Appels à projets

PSwPAC

Focus sur l'intervention 357 - Investissements dans des infrastructures sylvicoles liées au changement climatique (dessertes forestières)

Date de publication:
14.01.2025
Territoire(s):
Province de Liège, Province de Namur, Province du Brabant Wallon, Province du Hainaut, Province du Luxembourg, Wallonie

Partager

Tout propriétaire, gestionnaire, exploitant forestier connaît l’importance de disposer d’un bon accès aux massifs forestiers pour la gestion forestière et la mobilisation des ressources en bois.

Les sécheresses des années précédentes ont également montré l’allié précieux que représente la voirie forestière pour les véhicules de secours en cas d’incendie.

Si, par rapport à d’autres régions, le réseau de chemins et de routes traversant les massifs forestiers wallons est relativement dense, certaines zones restent malgré tout déficitaires en dessertes adaptées aux véhicules actuels (en termes de tracé ou de dimensionnement notamment). D’autres zones nécessitent par ailleurs des aménagements spécifiques de la desserte pour la gestion/régulation des écoulements d’eau voire pour la traversée de cours d’eau. Enfin, d’autres dessertes deviennent peu praticables avec le temps, par manque d’entretien.

C’est dans ce contexte que de nouvelles initiatives ont été prises en faveur de la desserte forestière en Wallonie, avec notamment l'intervention 357 de la PAC.

Découvrez les informations de la SRFB à ce sujet

Image

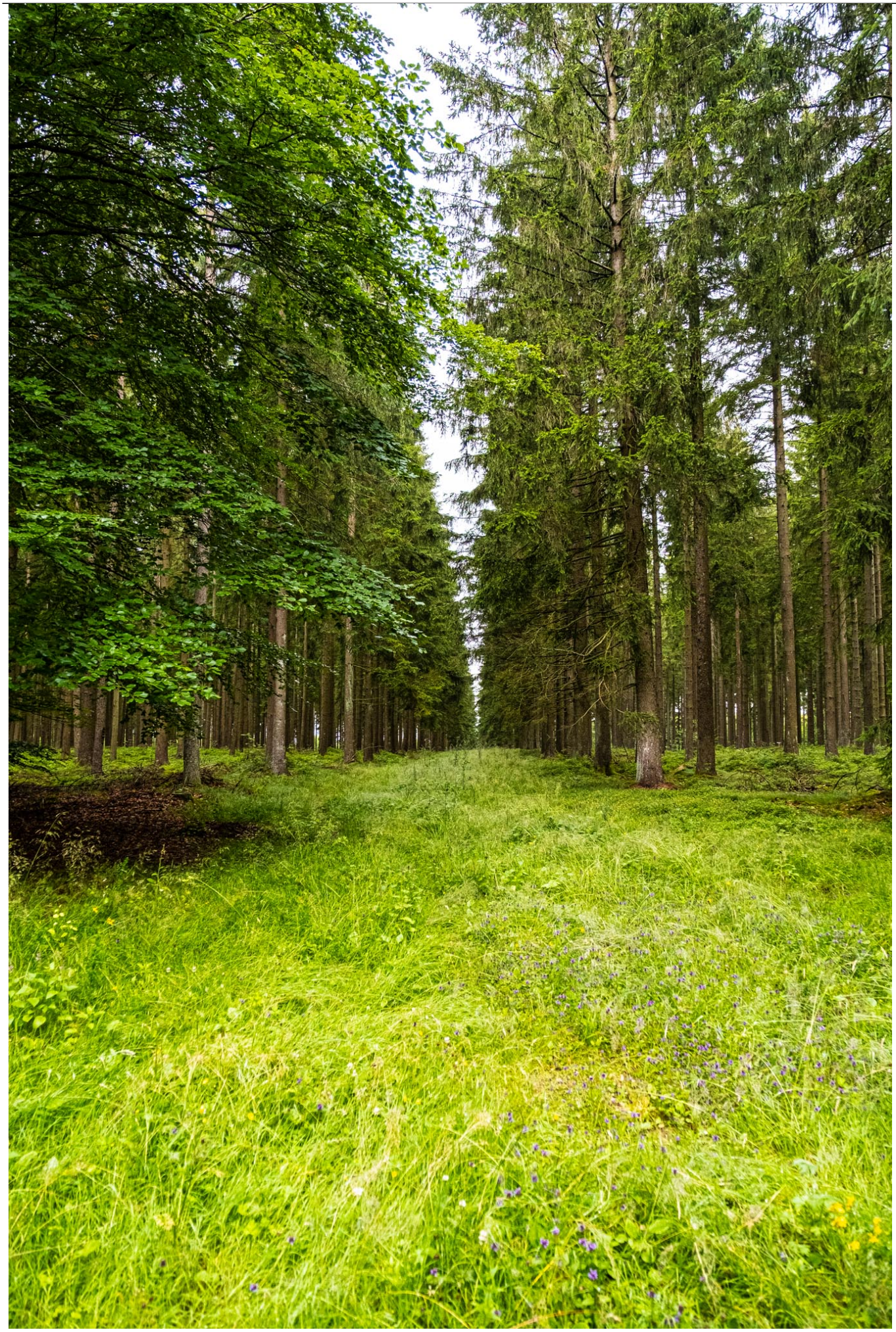

L'appel à projets pour l'intervention est lancé !

Une nouvelle intervention a été inscrite dans le plan stratégique wallon de la PAC 2023-2027. Il s’agit de l'intervention 357 intitulée « Investissements dans des infrastructures sylvicoles liées au changement climatique (dessertes forestières) ».

Plus précisément, cette mesure concerne des investissements relatifs à :

- La création de places de dépôt des bois dans l’objectif d’éviter des distances de débardage trop longues (diminution des problématiques de compaction…) et de favoriser les chargements en toute sécurité en veillant à éviter le lit majeur des cours d’eau,
- La création de places de retournement afin de faciliter et sécuriser les opérations de chargement de bois et de diminuer les problématiques de compaction des sols, d’érosion, de ruissellement, …
- Les travaux d’adaptation du réseau viaire de façon à améliorer la gestion du risque d’érosion et d’inondation dans des zones vulnérables (saignées latérales, revers d’eau, noues de décantation…) ;
- Les travaux d’adaptation du réseau de dessertes permettant la réduction de l’impact des activités d’exploitation sur les sols et sur l’eau, pour la préservation des zones sensibles, et ce, par exemple, par la création de ponts et passages en zones humides. »

Le budget réservé à cette intervention est limité.
L’appel à projets a été lancé en septembre 2024 et se clôturera le 01/06/2025. Les dossiers à soumettre nécessitent une certaine expertise. Les porteurs de projets doivent être propriétaires (publics ou privés, personnes physiques ou morales) de parcelles boisées situées en Wallonie.
Une sélection des projets sera réalisée sur base d’un ensemble de critères relatifs notamment à la pérennité des travaux réalisés, au nombre de bénéficiaires concernés et l’impact positif des projets en matière de régulation des ruissellements…
Il s’agit donc de privilégier les aménagements pérennes aux nombreux bénéfices collatéraux.

Découvrez toutes les informations sur le portail de l'agriculture

Documents liés

Documents

Intervention 357_Contexte évaluation_20-02-2025.pdf

Documents

Critère Intervention 357 v30 avril.pdf

Documents

Guide pratique Intervention 357 (dessertes) - Aide au remplissage Janvier 2025.pdf

Thématique(s):

Climat Environnement Energies Changement climatique Adaptations Forêts Gestion forestière Aménagement forestier Politiques et stratégies Sylviculture Santé des forêts Ecosystème forestier Subventions et indemnités (forêts)